

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

21 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal de CHAMPDENIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 14 janvier 2021

Présents : BLUTEAU Jean-Pierre, CAPELLE Alain, MARTIN Sophie, RYSSSEN Jean-Marie, SAUZE Magalie, TEXIER Christophe, TALABARD Philippe, ARCOURT Denis, GUICHET Aurélie, BRAISAZ Edwige, LEBLAY Nathalie, SAUZEAU Stéphanie, EMAURE Adeline, VEILLON Daniel.

Excusé (s) : Guillaume DUMOULIN (pouvoir à Edwige BRAISAZ), Emmanuel MOTARD (pouvoir à Edwige BRAISAZ), PERROT-GAUTIER Matthieu (pouvoir à Stéphanie SAUZEAU)

Absent (s) : POUSSARD Yves, SABOURIN Fanny

Secrétaire : Stéphanie SAUZEAU

Monsieur le Maire accueille les élus et leur adresse ses meilleurs vœux en cette nouvelle année et ce contexte si particuliers. Il recueille ensuite les différents pouvoirs. Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Madame Stéphanie SAUZEAU est nommé secrétaire de séance.

1 – ADHESIONS 2021

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'intérêt de procéder au renouvellement des adhésions aux organisations suivantes, au titre de l'année 2021 :

- ⇒ Association AICM – cotisation annuelle de 18€.
- ⇒ EARL La Maingotière (fourrière animale) – cotisation annuelle reconduite pour 2021 : 21,21€
- ⇒ FREDON (lutte contre les nuisibles) – cotisation annuelle : 89,68€
- ⇒ CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) – cotisation annuelle : 200€
- ⇒ Fondation du Patrimoine – cotisation annuelle : 120€
- ⇒ Association des Maires Ruraux de France : 119€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit, en l'occurrence, de valider les augmentations des temps hebdomadaires de plusieurs agents des services scolaire et périscolaire suite à une réorganisation du service effectuée au 1^{er} septembre 2020. Il ajoute que 5 de ces agents passeront d'un statut d'agent communal à un statut d'agent pluri-communal, avec pour effet de passer sous le régime de la CNRACL. Il précise que ce dossier a déjà été présenté en conseil et que le Comité Technique du 15 décembre 2020 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé à l'assemblée de modifier les temps horaires des postes suivants et de procéder à leur ouverture :

Service	Fonctions	Eff.	Pourvu	CAT		Temps	Modif.
Animation	Adjoint d'animation ALSH	1	1	AANI	Titulaire	20,02	26,80
Ecole	Agent technique Rest. Scolaire	1	1	ATEC	Titulaire	25,50	26,95
Ecole	Agent technique périscolaire	1	1	ATEC	Titulaire	26,18	29,86
Ecole	ASEM2	1	1	ASEM	Titulaire	27,19	29,09
Ecole	ATSEM PP 1ère classe	1	1	ASEM1	Titulaire	25,60	29,09
Ecole	Agent technique périscolaire	1	1	ATEC	Titulaire	22,43	26,18
Ecole	Agent technique Rest. Scolaire	1	1	ATEC	Titulaire	16,07	25,27

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ de procéder à l'ouverture de 7 postes tel que proposé dans la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération,
- ✓ prend acte que 5 de ces 7 postes seront des postes d'agents pluri-communaux,
- ✓ prend acte du nouveau régime CNRACL pour les 5 postes pluri-communaux,
- ✓ autorise le M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces ouvertures de postes,
- ✓ décide d'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.

3 – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune de Champdeniers soutient depuis plusieurs années le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 et 17 ans et habitant la commune de Champdeniers de travailler en demi-journée de 3 h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux de la commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d'emploi ont lieu pendant chaque période de vacances et sont déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 33 demi-journées.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Il invite donc les membres à lui donner leur accord afin de renouveler ce partenariat pour 2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 – DECLASSEMENT VOIRIE COMMUNAL & Numérotation

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de Monsieur Maxime PAILLET, domicilié rue du Champ Châtaignier à Champdeniers, visant à élargir sa sortie de garage sur la parcelle B1905, impliquant la cession par la Commune d'une surface d'environ 50m².

Monsieur le Maire indique que cette demande a été étudiée, correspond à un besoin et ne gêne aucunement l'accès à la voirie. Il propose donc de procéder au déclassement d'une partie de la voirie située devant l'accès à cette parcelle ; il ajoute que les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge du demandeur.

Après discussion, il est décidé d'appliquer le même tarif de vente fixé à 1€ le m² comme précédemment appliqué sur une vente d'une partie de voie communale à Champeaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance du conseil la demande de la Caserne des Pompiers de bénéficier d'un numéro de rue. Après étude sur le cadastre, le numéro 2bis sera attribué à la Caserne des Pompiers de Champdeniers, route de Cours.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 – ZONE ARTISANALE DE MONTPLAISIR

La Communauté de Communes a saisi la Commune afin d'attribuer des noms de rues ainsi qu'une numérotation relative à la zone artisanale de Montplaisir. Les éléments ne nous ayant pas encore été transmis, cette question est reportée à l'ordre du jour du prochain conseil.

7 – QUESTION DIVERSES

- ⇒ Eléments du skate parc : les travaux du multi-accueil de la CCVG démarrant dans quelques jours, les éléments du skate parc ont été enlevés par les agents de la Commune. La CCVG a fait appel aux communes de son territoire afin de vérifier qui souhaite faire une offre pour la reprise de ces jeux. Le CSC s'étant manifesté pour une réimplantation du skate parc dans leur futur Pôle jeunesse sur Champdeniers, la Commune a appuyé cette demande auprès de la CCVG.
- ⇒ Un état des mouvements en urbanisme sur l'année 2020 est présenté aux élus ; force est de constater que le territoire est dynamique, en rénovation, réhabilitation, aussi bien qu'en implantation, secteur privé comme secteur Commercial.
- ⇒ Commission scolaire : le RPI de Champdeniers/Pamplie a été convié à une réunion commune avec le RPI de Surin/Xaintray/Pamplie par l'Inspectrice de l'Education Nationale afin d'évoquer la diminution des effectifs scolaire et le souhait du Gouvernement de privilégier les RPI concentré. C'est un dossier qui nécessitera une attention particulière.
- ⇒ Commission Communication : Edwige BRAISAZ, au regard de ses engagements au sein des commissions communautaires qui lui prennent du temps, indique qu'elle ne souhaite plus participer à la Commission communication de la Commune.
- ⇒ Restauration scolaire : afin de répondre aux dernières mesures gouvernementales, la pause méridienne des repas des enfants de l'école compte maintenant 3 services de restauration, de 11h30 à 13h45. Une collation à 10h a été mise en place pour les enfants du dernier service.
- ⇒ Monsieur le Maire fait un état des lieux de la situation de l'EHPAD et de la campagne de vaccination qui a démarré au sein de cet établissement.

Pour rappel, le prochain conseil se déroulera le 25 février 2021 à 20h15, **en présence de Madame Florence XHAARD, trésorière Payeur Général de Coulonges sur l'Autize** qui nous partagera sa vision des finances de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

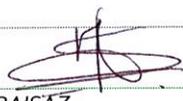
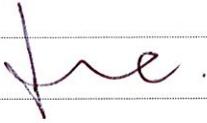
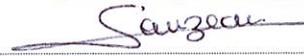
Le Maire, Alain CAPELLE



les membres,

Le secrétaire,

ARCOURT Denis	Présent	
BLUTEAU Jean-Pierre	Présent	
BRAISAZ Edwige	Présente	
DUMOULIN Guillaume	Pouvoir à Edwige BRAISAZ	
GUICHET Aurélie	Présente	
LEBLAY Nathalie	Présente	

MARTIN Sophie	Présente	
MOTARD Emmanuel	Pouvoir à Edwige BRAISAZ	
PERROT-GAUTIER Matthieu	Pouvoir à Stéphanie SAUZEAU	
POUSSARD Yves	Absent	
ROUX Adeline	Présente	
RYSSSEN Jean-Marie	Présent	
SABOURIN Fanny	Absent	
SAUZE Magalie	Présente	
SAUZEAU Stéphanie	Présente	
TALABARD Philippe	Présent	
TEXIER Christophe	Présent	
VEILLON Daniel	Présent	